



Sous-direction de l'éducation routière
et du permis de conduire

Paris, le

09 NOV. 2022

Réf. : ERPC/BRF

Bureau des ressources, de la formation et de
l'animation du réseau des DPCSR et IPCSR (BRF)

NOTE

à destinataires in fine

Objet : Formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au perfectionnement à la conduite des véhicules du groupe lourd.

PJ : bulletin de candidature.

Dans le cadre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), quatre sessions de formation au perfectionnement à la conduite des véhicules du groupe lourd sont organisées par la DSR en janvier 2023 à Nevers comme suit:

- du 09/01/2023 à 09h00 au 11/01/2023 à 12h00
- du 11/01/2023 à 13h30 au 13/01/2023 à 16h00
- du 16/01/2023 à 09h00 au 18/01/2023 à 12h00
- du 18/01/2023 à 13h30 au 20/01/2023 à 16h00

Cette formation, pour laquelle 24 places sont offertes, s'adresse exclusivement aux agents déjà qualifiés pour le passage des examens du permis de conduire du groupe lourd.

Pour sélectionner les candidatures, il sera tenu compte des critères suivants : avis et classement hiérarchique, date de qualification au groupe lourd, date des dernières formations de ce type suivies, ancienneté de la demande, circonstances locales particulières, attentes de l'agent.

Le bulletin de candidature ci-joint doit être retourné **au plus tard le 16 novembre 2022**, délai de rigueur, par messagerie à l'adresse fonctionnelle inserr.departementformations@inserr.fr.

Je vous précise que les frais de restauration et d'hébergement seront pris en charge par l'INSERR.

La sous-directrice de l'éducation routière
et du permis de conduire

Catherine BACHELIER

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les Préfets de département et de région
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
- Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Messieurs les Directeurs de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux interministériels (DDT, DDTM, DDPP)

Copie à :

- Monsieur le directeur général de l'Institut national de sécurité routière et de recherches